

EPREUVES DE QUALIFICATION LOISIR POUR PONEYS MONTES

Extrait du règlement de l'IFCE (Haras Nationaux) : Epreuves de qualification Loisir.
Au 17/ 06/ 2010



Règlement, appliqué au Sologn'Pony 2010.

A. Objet des épreuves

- ***Principe général*** : elles ont pour objet de mettre en valeur certaines qualités demandées à un poney destiné à une pratique équestre de loisir ou de compétition qui allie plaisir et sécurité.
 - **CARACTERE** : critère prépondérant, on demande un poney **confiant, peu émotif, disponible et coopératif**, sur lequel le cavalier est en sécurité.
 - **ALLURES** : elles doivent être suffisamment étendues (surtout au pas), cadencées, équilibrées.
 - **MODELE** : on attache surtout de l'importance au dos, à l'encolure, aux aplombs.

L'harmonie de l'ensemble est prise en compte sans qu'elle soit prépondérante.

Dans les épreuves sous la selle il faut que le poney, par son comportement, sa disponibilité, sa façon de se déplacer, son aspect, donne envie de le monter : il doit procurer du plaisir à son cavalier.

- ***Les épreuves ne sont pas destinées à classer les poneys entre eux mais à :***

Mettre en évidence des poneys adaptés à une utilisation de loisir du type équitation d'extérieur pour permettre :

- Aux éleveurs de valoriser leur production.
- Aux utilisateurs de se procurer une monture testée.
- La rencontre des éleveurs et des utilisateurs.

Permettre aux professionnels proposant des produits équestres de faire qualifier leurs poneys, la qualification étant un instrument de promotion.

Permettre à la clientèle des établissements équestres d'avoir une information sur la qualité de la cavalerie proposée.

Favoriser la sélection de reproducteurs en distinguant les sujets qui, principalement par leur comportement, réunissent les qualités recherchées pour toute pratique équestre : encourager les éleveurs à entreprendre une démarche de sélection en ce sens.

Entretenir une démarche de réflexion à propos des qualités du poney de loisir, valoriser la primordiale prise en compte du comportement dans l'évaluation des aptitudes d'un maximum de poneys.

B. Qualification

1. Les poneys :

Cette épreuve est ouverte à tous les poneys de 3 à 18 ans appartenant à une race reconnue en France, accompagnés de leur document d'accompagnement validé (livret SIRE) et à jour de leurs vaccinations (grippe et s'ils viennent d'un département infecté, rage). Les animaux dont l'état sera jugé insuffisant ne seront pas autorisés à participer aux épreuves.

Les animaux présentant une boiterie seront immédiatement éliminés, de même que tout animal présentant un comportement dangereux, pour son cavalier (se pointe, etc...) ou les autres (mord, tape, signes d'agressivité, etc...)

Toutes les présentations montées seront exécutées en mors de filet simple, sans enrênement.

Seuls les 40 premiers engagements parvenus par courrier avant le 30 juillet 2010 (fax exclus) au Secrétariat de l'AFPNF seront pris en compte.

L'Association Française du Poney New-Forest se charge de faire le lien avec le Haras National de Blois.

2. Les cavaliers :

L'épreuve est ouverte à tous les cavaliers titulaires d'une licence fédérale ou présentant une attestation d'assurance couvrant leur responsabilité civile.

Une tenue correcte est exigée. De même le matériel d'équitation doit être en état.

Le port de la bombe (3 points) est obligatoire.

Toute brutalité ou cruauté à l'égard des poneys sera sanctionnée par une exclusion de l'épreuve.

Les éperons sont interdits. Le port de la cravache est autorisé, mais les juges en tiennent compte lors de l'attribution des notes, qui sont baissées en fonction de l'usage fait de la cravache.

C. Déroulement des épreuves :

Les épreuves comportent 4 parties (sans dissociation du couple cavalier-poney)

- 1. Une série de 12 tests de comportement.**
- 2. Un arrêt d'urgence par passage du galop à l'arrêt.**
- 3. Une présentation montée aux 3 allures obligatoirement en groupe :**

Elle a pour but d'apprécier principalement la qualité des allures mais aussi l'attitude sous la selle et le comportement, notamment vis à vis des autres poneys.

- Les équipements (embouchures, selles) liés à des équitations spécifiques (camargue, western...) sont autorisés.
 - Il pourra être demandé des mouvements rênes longues.
 - Des transitions montantes et descendantes seront demandées.
 - Le jury vérifiera que les poneys peuvent s'écarter du groupe.
- 4. Une présentation en mains (poney dessellé) devant le jury pour juger le modèle.**
 - 5. Les poneys ayant été notés sur une grille de notation Modèle et Allures New Forest, Poneys Français de Selle, Welsh ou Connemara, attribuée lors de Sologn'Pony 2010, sont dispensés des points 3 et 4, cette grille étant prise en compte .**

D. Jugement et notation :

Il est rappelé en préambule que le jury est souverain et que ses décisions sont sans appel.

1. Tests de comportements (12 tests) :

Chaque test est noté de 0 à 5.

Des grilles de notation sont données à titre indicatif en annexe.

Un poney réticent lorsqu'il se présente pour un premier passage, peut montrer de la confiance au deuxième essai : il sera jugé alors favorablement au vue de son aptitude à apprendre.

Au-delà de trois essais infructueux, le test est noté zéro.

Aux points obtenus lors des tests s'ajoute l'éventuelle bonification pour la maîtrise du galop (cf ci-dessous).

- | | |
|----------------------------|--|
| ➤ 55 points et plus | accès potentiel à la catégorie ELITE |
| ➤ de 48 points à 54 points | accès potentiel à la catégorie SELECTION |
| ➤ de 39 points à 47 points | accès potentiel à la catégorie QUALIFIEE |
| ➤ 38 points et au-dessous | pas d'accès aux mentions. |

Ne peut obtenir la mention « Elite » un poney ayant obtenu la note de 0 à l'un des trois tests obligatoires suivants :

- Monter et descendre d'un van.
- Donner ses pieds.
- Montoir.

2. Maîtrise du galop :

Sur une ligne droite le cavalier met sa monture au galop soutenu et, au signal du jury, il la reprend et l'arrête : si le galop est insuffisamment soutenu, le jury fait recommencer.

Si le cavalier parvient à arrêter sa monture, même avec quelques difficultés, sa sécurité n'étant pas mise en danger, il peut accéder à la qualification.

En revanche, si le cavalier ne parvient pas à arrêter sa monture, ou s'il met sa sécurité en danger, le poney est ajourné.

En outre, le jury peut attribuer des points de bonification, qui s'ajoutent au total de ceux obtenus lors des tests de comportement :

- Arrêt difficile ou en défense : pas de bonification.
- Arrêt sur une courte distance, sans défense, cheval coopératif : bonification maximale de 5 points.
- Situations intermédiaires : bonification de 1 à 4 points.

3. Allures – Attitude et comportement :

Elles sont évaluées selon la grille jointe en annexes. Les mentions « très insuffisante » et « insuffisante » conduisent automatiquement à ajourner le poney présenté.

Dans les autres cas, c'est la colonne qui recueille le plus de croix qui permet l'accès potentiel à une catégorie.

- Majorité de croix dans la colonne **correcte** : accès potentiel à la catégorie **QUALIFIE**
- Majorité de croix dans la colonne **bien** : accès potentiel à la catégorie **SELECTION**
- Majorité de croix dans la colonne **très bien** : accès potentiel à la catégorie **ELITE**

4. Modèle :

Le même principe que pour le jugement des allures est applicable.

En cas de situation limite (cas où l'accès à une catégorie ne peut être clairement déterminé par une majorité de croix attribuées dans une colonne) le jury est souverain dans sa décision finale pour l'accès potentiel à une catégorie.

Il est rappelé que les graves défauts d'aplombs, les tares importantes, les traces d'usure précoce écarteront le poney de l'accès aux mentions.

E. Attribution de la qualification :

Les poneys ne sont pas classés entre eux mais répartis en 3 catégories.

La catégorie à laquelle a accès le poney est déterminée par la mention la plus basse obtenue sur les 3 critères notés, à condition que l'épreuve de la maîtrise au galop ne l'en ait pas écarté.

TABLEAU RECAPITULATIF DE NOTATION DES CRITERES

Tests de comportement	Allures et comportement	modèle
55 points et plus ELITE Loisir	Majorité de « très bien » ELITE Loisir	Majorité de « très bien » ELITE Loisir
De 48 à 54 points SELECTION Loisir	Majorité de « bien » SELECTION Loisir	Majorité de « bien » SELECTION Loisir
De 39 à 47 points QUALIFIE Loisir	Majorité de « satisfaisant » QUALIFIE Loisir	Majorité de « bien » QUALIFIE Loisir

Les poneys n'ayant pas obtenu l'une des 3 catégories sont ajournés.

La mention de la catégorie obtenue est portée sur le document d'identification du poney par apposition d'un tampon:

Epreuve de Qualification Loisir : Lieu : Date :
MENTION :

Pour les PONEYS NEW-FOREST, les mentions obtenues lors de la Qualification Loisir sont prises en compte par le Programme d'Elevage

F. Prix

Pour les poneys de 3 à 5 ans inscrits à un stud-book français ou à un registre, l'épreuve peut être dotée de prix en espèces offerts par L'IFCE.

Le cumul des primes sur une même année n'est possible que s'il y a progression dans le niveau des épreuves (local, régional, national).

Tous les animaux obtenant une mention reçoivent une plaque d'écurie.

G. Jury :

Le jury est composé :

- Du Chef de Service du Centre Technique de Blois ou de son représentant.
- D'un représentant du Tourisme équestre
- D'un représentant des éleveurs

Le jury devra être composé au moins de deux personnes parmi trois citées.